

## Guide de référence du chercheur

Service de gestion de la recherche (SGR)

Août 2015

### Financement de la recherche à l'Université d'Ottawa

#### Généralités

- Les fonds provenant d'une subvention sont versés en fiducie à l'Université d'Ottawa pour un projet sous la direction d'un chercheur ou d'une équipe pour un projet précis ou un programme de recherche.
- L'Université et le chercheur sont responsables de la gestion des fonds.
- Le financement doit être dépensé uniquement pour les coûts directs de la recherche, dans le respect des règles de l'agence subventionnaire et de l'Université.
- Définition de coûts directs de la recherche :

Si je ne l'achète pas, pourrais-je quand même effectuer ma recherche?

Si la réponse est NON, il s'agit d'un coût direct.

---

Pour plus de  
détails, veuillez consulter le  
Guide d'administration  
financière des trois  
organismes :

[http://www.nserc-  
crsng.gc.ca/Professors-  
Professeurs/FinancialAdminGuide-  
GuideAdminFinancier/index\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/FinancialAdminGuide-GuideAdminFinancier/index_fra.asp)

---

# Gestion d'un projet de recherche

## Responsabilités

Le chercheur principal est responsable de la gestion et de la conduite des activités de recherche.

Il est notamment responsable :

- de la gestion des finances et des ressources humaines
- du respect des réglementations
- du respect des politiques et des modalités
- des conditions des bailleurs de fonds

---

Il est important de se familiariser avec la Politique 48, *Subventions et contrats administrés par l'Université*.

<http://www.uottawa.ca/en/bref/reglement-48-subventions-et-contrats-administres-par-luniversite>

Nous encourageons également les chercheurs à consulter le site Web des Ressources financières. Le tableau de bord *FAST MaRecherche* est conçu pour faciliter la tâche des chercheurs en leur fournissant un outil pratique pour la gestion des fonds.

<http://www.uottawa.ca/ressources-financieres/>

## Statut du projet de recherche

1) Votre compte est ouvert et vous pouvez dès maintenant utiliser les fonds du projet mentionné ci-dessus.

OU

2) Vous n'avez pas encore obtenu l'accès à vos fonds de recherche. Afin d'accéder à ceux-ci, vous devez respecter une ou plusieurs conditions.

## Certification requise

Les certifications suivantes pourraient être requises :

---

Éthique : <http://www.recherche.uottawa.ca/deontologie/>

Soins  
animaliers: <http://research.uottawa.ca/acvs/>

Biosécurité : <http://www.uottawa.ca/services/sesst/biosafety.htm>

---

### Notes importantes:

Toute certification doit être obtenue avant d'amorcer le projet de recherche.

Chaque certification doit être renouvelée annuellement, à l'exception de la biosécurité qui est une fois aux 2 ans.

## Budget

1) Le montant accordé en subvention correspond au montant demandé.

OU

2) Le montant accordé en subvention est inférieur au montant demandé.

- Nous vous recommandons de revoir vos objectifs de recherche, vos activités et de modifier votre budget selon le montant accordé, et ce avant d'enclencher vos activités.
- À moins d'avis contraire, les titulaires peuvent en général déroger aux activités ou aux calendriers de recherche proposés, ou les deux. Par ailleurs, ils ne sont pas tenus de respecter à la lettre l'attribution des fonds définie dans la demande tant qu'ils utilisent leur subvention aux fins générales pour lesquelles elle a été accordée.

## Dépenses

- Le chercheur et l'administrateur de recherche ont la responsabilité de confirmer l'admissibilité d'une dépense. Il est donc important de bien connaître les réglementations suivantes

---

Guide d'administration financière des trois organismes (Utilisation des subventions)	<a href="http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professeurs-Professeurs/FinancialAdminGuide-GuideAdminFinancier/FundsUse-UtilisationSubventions_fra.asp">http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professeurs-Professeurs/FinancialAdminGuide-GuideAdminFinancier/FundsUse-UtilisationSubventions_fra.asp</a>
---	---

## Déplacement

---

Règlement 21	<a href="http://www.uottawa.ca/enbref/reglement-21-frais-de-voyage">http://www.uottawa.ca/enbref/reglement-21-frais-de-voyage</a>
--------------	---

Demande de remboursement des frais	<a href="http://www.uottawa.ca/ressources-financieres/comptabilite/remboursement-de-frais-de-voyage">http://www.uottawa.ca/ressources-financieres/comptabilite/remboursement-de-frais-de-voyage</a>
--	---

---

## Déléguer l'autorisation de signature

---

La procédure peut varier d'une faculté ou d'un département à l'autre	<a href="http://recherche.uottawa.ca/sgr/ressources-chercheurs/formulaires">http://recherche.uottawa.ca/sgr/ressources-chercheurs/formulaires</a>
---	---

---

### **Procédure concernant les dépenses**

- Les dépenses seront traitées par l'administrateur de recherche. Le chercheur doit cependant effectuer les étapes suivantes :
  1. Compléter et signer le formulaire approprié; celui-ci peut varier selon le type de dépense.
  2. Fournir les pièces justificatives pour la dépense (ex. : billet d'avion, reçu original, etc.)
  3. Remettre le formulaire et les pièces justificatives à l'administrateur de recherche.
- Si un chercheur possède plusieurs comptes ou fonds de recherche, il doit s'assurer, avec l'aide de son administrateur de recherche, que chaque dépense est imputée au bon compte.

### **Achat d'équipement**

Veillez noter que l'Université d'Ottawa a un processus d'approvisionnement en ce qui concerne l'achat de pièces d'équipement. Prière de vous renseigner auprès du Service des approvisionnements pour plus d'informations.

## Embaucher des étudiants

**IMPORTANT** : Un étudiant peut être embauché uniquement après avoir rencontré toutes les conditions de l'octroi, l'obtention des certifications requises et l'ouverture d'un compte.

Il est également important de consulter les informations et documents suivants :

---

Convention collective	<a href="http://www.uottawa.ca/ressources-humaines/mon-info?hash=policies">http://www.uottawa.ca/ressources-humaines/mon-info?hash=policies</a>
Politique 47B : Conditions de travail des employés contractuels rémunérés à partir de subventions et contrats externes	<a href="http://www.uottawa.ca/enbref/reglement-47b-conditions-de-travail-des-employes-contractuels-remuneres-partir-de-subventions-et">http://www.uottawa.ca/enbref/reglement-47b-conditions-de-travail-des-employes-contractuels-remuneres-partir-de-subventions-et</a>
Conseil des trois organismes subventionnaires :	<a href="http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/FinancialAdminGuide-GuideAdminFinancier/FundsUse-UtilisationSubventions_fra.asp">http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/FinancialAdminGuide-GuideAdminFinancier/FundsUse-UtilisationSubventions_fra.asp</a>

---

Nous vous recommandons de rencontrer votre administrateur de recherche avant l'embauche d'étudiants.

## Personnes-ressources

### Services d'aide à la recherche :

#### **Service de gestion de la recherche (SGR)**

Téléphone : (613) 562-5841  
Courriel : [info-sgr-rms@uottawa.ca](mailto:info-sgr-rms@uottawa.ca)  
Site internet : <http://recherche.uottawa.ca/sgr/>

#### **Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche**

Téléphone : (613) 562-5387  
Courriel : [ethics@uottawa.ca](mailto:ethics@uottawa.ca)  
Site internet : <http://www.recherche.uottawa.ca/deontologie/>

#### **Bureau des Initiatives de développement stratégique (IDS)**

Téléphone : (613) 562-5270  
Site internet : <http://www.recherche.uottawa.ca/ressources-financement-infrastructure.html>

#### **Comité de protection des animaux et formation**

Téléphone : (613) 562-5444  
Site internet : <http://recherche.uottawa.ca/sva/>

#### **Service des approvisionnements**

Téléphone : (613) 562-5746  
Courriel : [sa-ps@uottawa.ca](mailto:sa-ps@uottawa.ca)  
Site internet : <http://www.approvisionnement.uottawa.ca/>

#### **Valorisation de la recherche et transfert de technologie (VRTT)**

Téléphone : (613) 562-5399  
Courriel : [ttbe@uottawa.ca](mailto:ttbe@uottawa.ca)  
Site internet : <http://recherche.uottawa.ca/vrvt/>

#### **Bureau de la gestion du risque**

Téléphone : (613) 562-5892  
Courriel : [safety@uottawa.ca](mailto:safety@uottawa.ca)  
Site internet : <http://www.uottawa.ca/services/sesst/index.htm>

#### **Service vétérinaire et animalier**

Téléphone : (613) 562-5412  
Site internet : <http://recherche.uottawa.ca/sva/>